

Propositions du GRACQ Gesves

Le GRACQ a comme objectif d'agir ensemble pour rendre les déplacements à vélo plus sûrs, plus agréables et plus faciles pour toutes et tous.

Quel plan de mobilité pour la prochaine législature communale ?

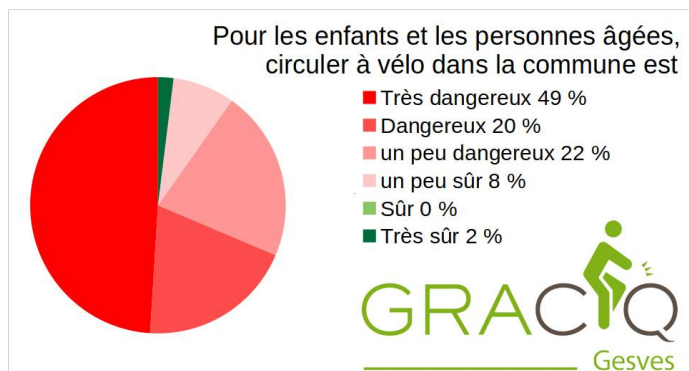
Les élections de ce 8 octobre 2024 nous permettent d'élire un nouveau conseil communal.

Avoir un plan de mobilité pour la sécurité de tous s'avère indispensable, mais quel plan adopter ?

Notre question adressée toutes les listes électorales : Quelles seraient vos réalisations au terme des 6 années à venir ?

A Gesves, se déplacer à vélo est de plus en plus dangereux

Le baromètre cyclable de 2023 (large enquête régionale faite auprès des cyclistes) pointe à Gesves une inquiétude croissante à se déplacer à vélo dans notre commune, par rapport à celui de 2021.



Ces impressions sont objectivées par des mesures et des comptages faits deux fois par le Gracq Gesves (en 2022 et 2024) sur deux grands axes (Fau sainte Anne, et la chaussée de Gramptinne). Ils montrent que le trafic motorisé a augmenté de 10 % en deux ans et que les excès de vitesse sont toujours aussi nombreux et importants.

Notre proposition, en 8 principes

1. Définir les grandes voies de circulation pour les véhicules motorisés et les différencier nettement de celles des quartiers afin de séparer le plus possible le transit de tout autre déplacement. Ceci peut se faire par un aménagement peu onéreux (signalisation, route fermée, sens interdit, réduction de la vitesse, ...).
2. Réduire la vitesse maximale autorisée à 30km/ heure dans le cœur de chaque village (et non pour quelques routes ou petits tronçons). La norme de 50 km serait l'exception (cas d'une route de transit passant dans un village).
3. Créer de voies dédiées aux vélos (en zone propre) pour doubler les axes les plus dangereux. Ces voies reliées au Vicigal permettraient à terme des déplacements quotidiens et non un circuit utilisé pour les loisirs ou le sport.
4. Entretenir prioritairement les petites routes (trous, asphalte abîmé, ...) car ce sont ces routes là qui sont utilisées par les cyclistes et qui rendent l'usage du vélo sécurisé ou dangereux.
5. Définir des rues cyclables pour permettre des liaisons sécurisées, surtout en lien avec les écoles et les sites publics. Une rue cyclable ne permet pas aux véhicules motorisés de dépasser un cycliste.
6. Impliquer systématiquement les cyclistes réguliers (et leurs représentants) en amont de toutes réflexions préalables à un projet d'aménagement des voiries.
7. Installer des parkings vélos efficaces, sécurisés, visibles et en nombre à chaque point d'arrêt, à l'instar des parkings voitures existants. Une place de parking voiture prend la place de 6 vélos.
8. Faire respecter les règles du code de la route. Les vitesses maximales et les distances de dépassement sont régulièrement enfreintes. Ces dernières ne sont jamais contrôlées.

Quelques exemples de cas précis pour traduire ces principes dans les faits.

1. Bien différencier les routes de transit de la circulation calme dans les quartiers :

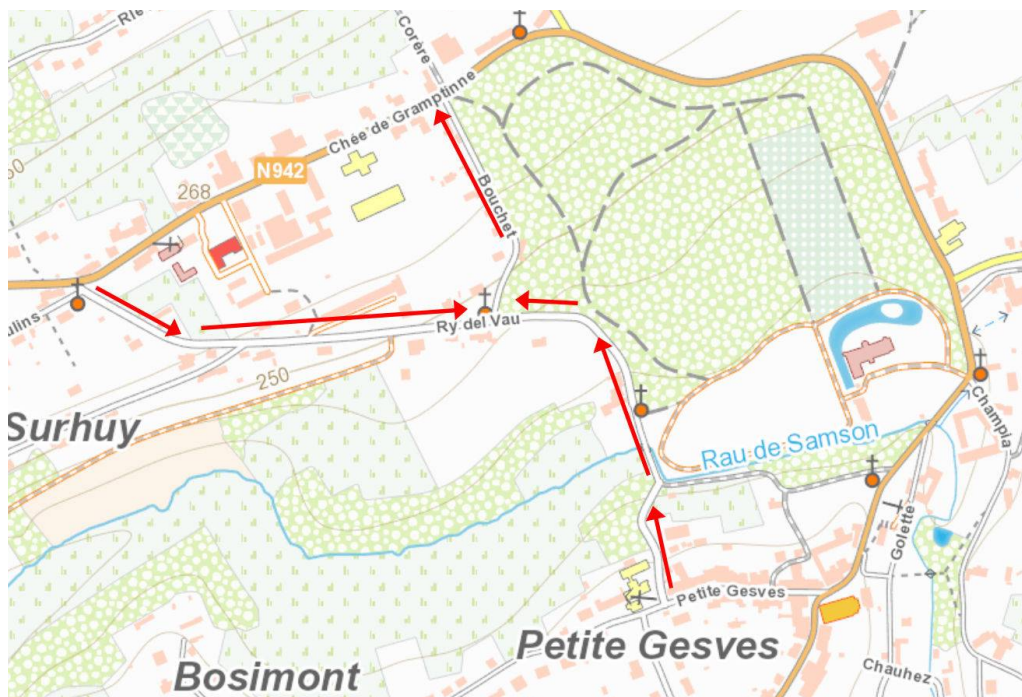
- Ry del vau à Gesves

Pourquoi cet endroit : Cette rue est un accès à l'école saint joseph et devrait être empruntée par les enfants en toute sécurité à vélo (ce sont les enfants de 9 à 12 ans qui fréquentent cette école). Mais c'est aussi un raccourci que des automobilistes prennent pour sortir du village en direction d'Assesse ou Ciney.

Notre proposition :

Le Ry del Vau pourrait être mis en « double » sens unique : un premier sens unique de la chaussée de Gramptinne jusqu'à la rue Bouchet et un second de la petite Gesves à la rue Bouchet (voir plan). Les cyclistes pourraient l'emprunter, eux, dans les deux sens (sur une large bande qui leur serait consacrée) ainsi que les véhicules prioritaires (camion poubelle, ambulance ...).

Cet aménagement apporterait sécurité aux cyclistes (et aux piétons), installerait une ambiance calme pour les riverains tout en leur permettant de se rendre chez eux sans souci et laisserait passer les véhicules prioritaires.



Carte 1 : Ry del Vau : En rouge les sens uniques

Toutes ces rues feraient partie de la zone 30 du cœur de village de Gesves. Le sens unique empêcherait le transit, les véhicules seraient canalisés vers la chaussée de Gramptinne (axe défini comme grande voie de circulation) et ces rues ne seraient plus utilisées que par leurs riverains.

Modifications complémentaires :

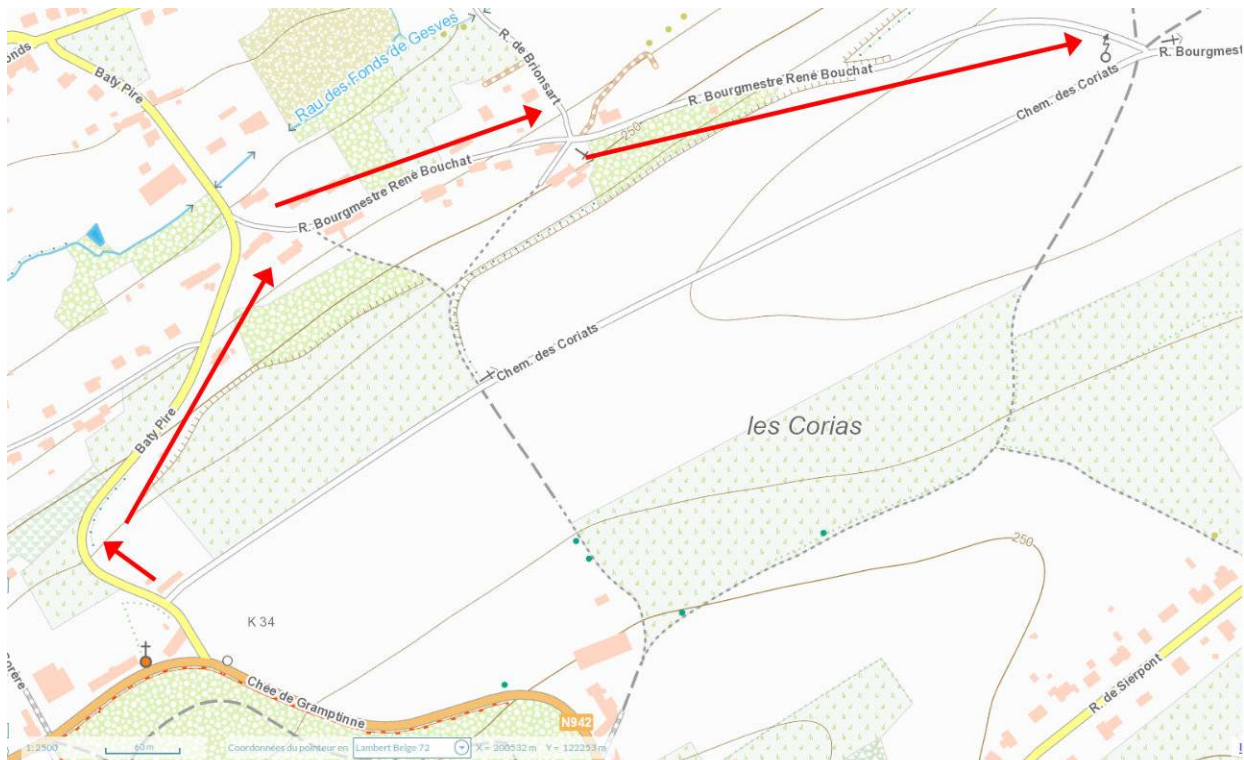
Le plan de circulation près de l'école devrait partiellement être revu pour empêcher les voitures de s'y croiser. C'est la pagaille à cet endroit aux heures scolaires, un haut lieu à risques car des enfants sortent et rentrent entre des voitures en mouvement.

- Baty Pire

Pourquoi cet endroit : l'un des axes les plus dangereux pour les cyclistes à Gesves, malgré son aménagement récent. Il connaît un trafic dense aux heures de pointe et ses virages réduisent fortement la visibilité. La pente accentue la vitesse des véhicules. La traversée par des vélos et des piétons venant du Vicigal est très risquée.

Notre proposition : rendre cette rue à sens unique afin de créer une voirie sécurisée et suffisamment large pour les cyclistes, séparée par des éléments physiques plutôt que des marquages au sol. Cela réduirait le transit sur ce tronçon.

Vu que la rue Bourgmestre René Bouchat est déjà devenue une rue à sens unique, l'idée serait de créer une boucle qui passe par le Chemin des Coriats, route de transit par excellence. Tous les véhicules venant de Ohey seraient alors dirigés vers la chaussée de Gramptinne. Effet indirect : diminuer aussi la circulation de transit à Faulx les tombes via la route de Gesves.

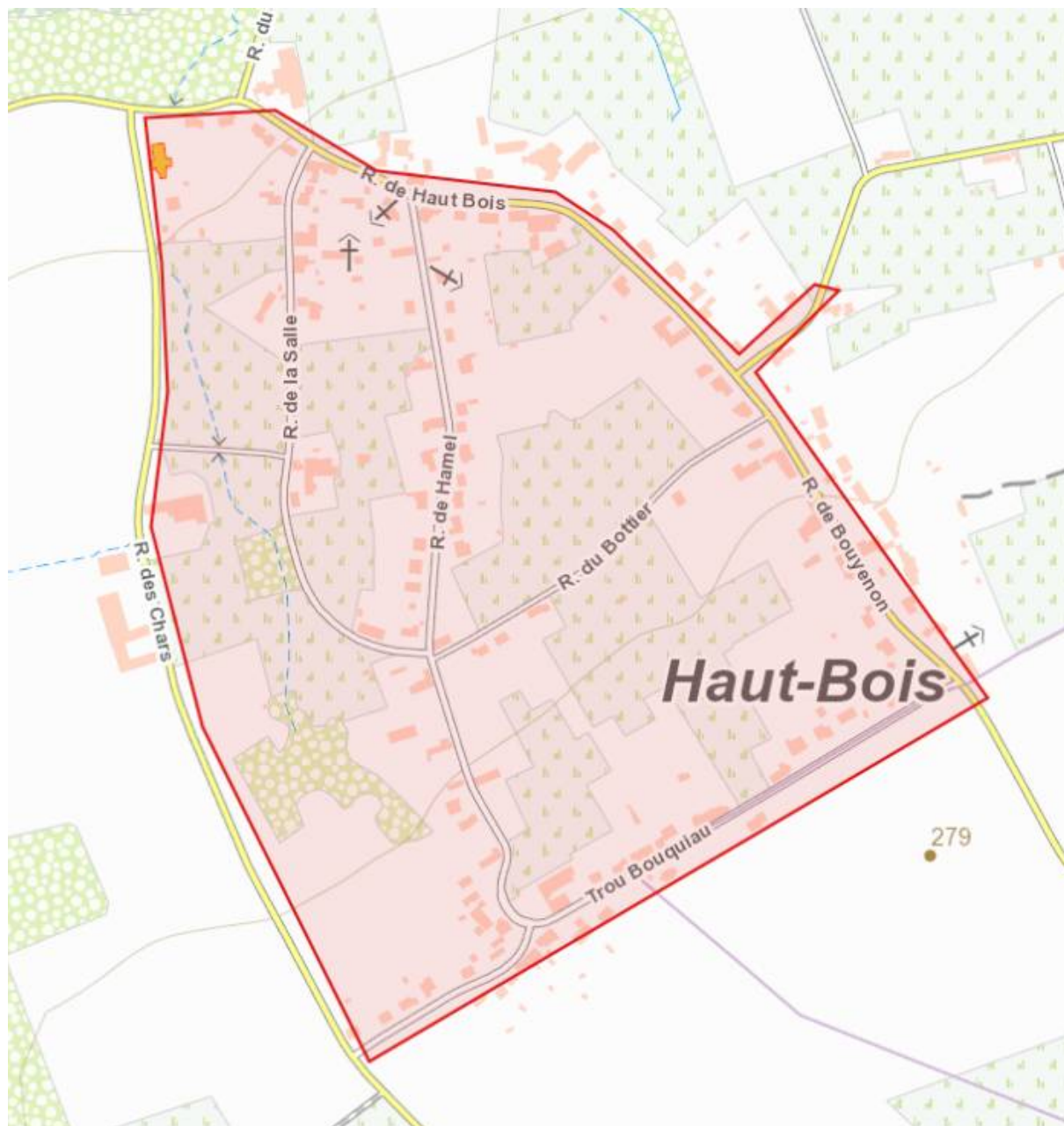


Carte 2 : Baty Pire : En rouge les sens uniques

2. Cœur du village : vitesse réduite à 30 km/heure, l'exemple de Haut bois

Pourquoi cet endroit : C'est un village en dehors d'une circulation de transit.

Notre proposition : tout le cœur du village serait une zone 30, sauf la rue des Chars qui descend vers Faulx-Les Tombes .



Carte 3 Haut-Bois : En rose, la zone 30 km/h

3. Créer de voies dédiées aux vélos (en zone propre) pour doubler les axes les plus dangereux : à Inzefond

Pourquoi cet endroit: la chaussée de Gramptinne, axe dédié prioritairement au transit, est extrêmement dangereuse, surtout aux heures de pointe.

Notre proposition : faire une voie verte le long du Samson, en zone propre sur une voie partiellement existante et qui serait reliée au Vicigal

Cette liaison drainerait de nombreux quartiers, eux, éloignés de la rue Fau Sainte Anne et de sa voie centrale banalisée.

Les aménagements pourraient se faire en économie car le chemin actuel, dans sa première portion, est utilisable tel quel (la terre est damée).

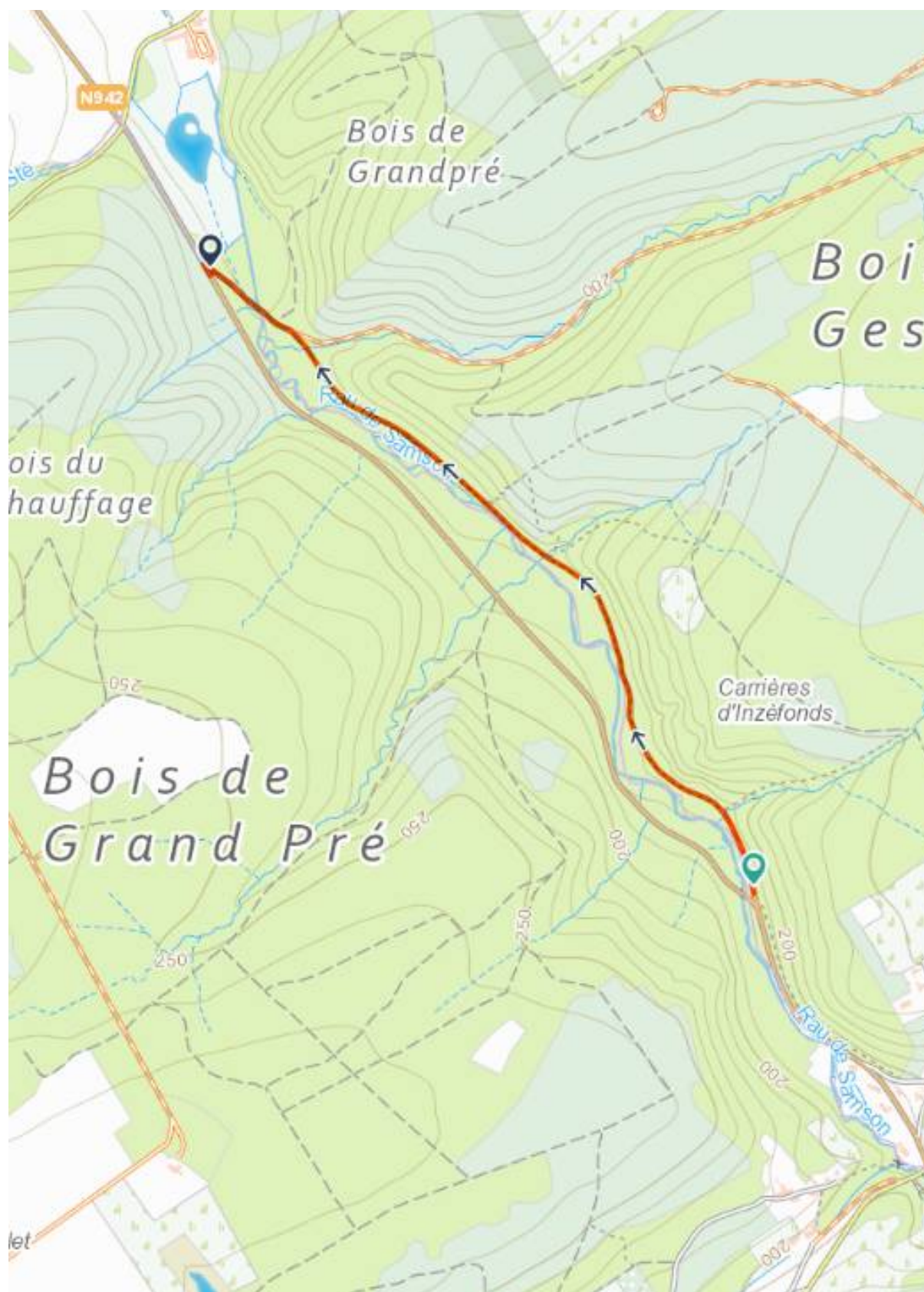
L'aménagement est possible malgré que la portion soit en zone Natura 2000 car c'est une zone ouverte au public. L'avis du DNF (que nous avons consulté) est positif, malgré cette zone Natura 2000 : le sentier existe et est public.

Des points d'attention : Rendre possible le passage de tracteurs forestiers (vers les bois des facultés de Namur). Ces exploitations se font tous les 8 à 10 ans (selon l'agent forestier).

Tenir compte des essais antérieurs : des gabions avaient été déposés sur les rives du Samson mais n'ont pas suffi pour rendre confortable le passage (même pédestre).

Le passage du gué : dans l'eau, il est dangereux car glissant, de plus le niveau d'eau varie. Un ponton existe pour les piétons, dans un premier temps il peut être utilisé tel quel pour les cyclistes (les VTT l'empruntent déjà).

Par cet aménagement, on redéfinit et confirme la chaussée de Gramptinne comme axe routier principalement pour les véhicules motorisés,



Carte 4 Inzefonds : En rouge la voie verte

Modifications complémentaires : la vitesse autorisée en bas de la chaussée de Gramptinne doit être fortement réduite.

4. Définir des rues cyclables pour permettre des liaisons sécurisées, surtout en lien avec les écoles et les sites publics : Gesves, ou Faulx.

Pourquoi ces endroits:

A Gesves : du quartier de la petite Gesves, jusqu'à la rue des carrières en passant par la rue de Houte et du Houyoux. C'est un parcours qui relie le centre de Gesves et le Vicigal et qui passe près de l'école Saint Joseph

A Faulx les tombes : rue des écoles, rue déjà en sens unique, mais étroite.

Notre proposition : en faire des rues cyclables. L'aménagement est peu onéreux, mais serait très efficace pour permettre aux enfants et parents de rejoindre l'école à vélo.



Carte 5 : De la Petite Gesves au Vicigal : En rouge la rue cyclable

En guise de conclusion :

Voilà quelques exemples d'aménagements possibles. Ce type de mesure peut être mis en place dans tous les villages de Gesves. Ils devraient s'inscrire dans un plan de mobilité global favorisant la mobilité douce.

Quel sera le projet de la prochaine majorité à ce sujet ?

Quelles sont les options des programmes des différentes listes se présentant aux électeurs ?

Août 2024

Groupe local du GRACQ de Gesves

gesves@gracq.org

<https://www.gracq.org/gesves>